

COMMUNE DE SAINT-AMAND-VILLAGES

SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU MARDI 14 JUIN 2022

Le conseil municipal s'est réuni le mardi 14 juin 2022 à 20 heures dans la salle de la mairie de SAINT-AMAND en séance publique sous la présidence de Monsieur Jean LEBOUVIER Maire.

Présents : GOULHOT Gilles - PELLAN Florence - ROSET Guy - NEEL Nelly - LENOIR Yannick - GUERARD Christophe - BINET Marcel - PAGNON Josiane - PARCOIT Sylvia - HEREL Sylvie – SALMON Laurent - DESPREY Annabelle - TAILLEPIED Dave - BINET Martine - VAUTTIER Jean-Michel - DELARUE Isabelle - DELAFOSSE Sandrine - PETIT Thierry - DJABALI Laurette - CAILLOT Alexis - HEREL Stéphanie

Absents excusés et représentés : LESCOT Estelle pouvoir à DELARUE Isabelle

Absents excusés : HAMOND Claude - GAUTIER Valéry

Absente non excusée : FOUCHARD Valérie

Secrétaire de séance : LENOIR Yannick

PROJET DE RESIDENCE LOCATIVE SENIORS

Monsieur Yannick LENOIR présente les propositions de la commission relatives aux futurs logements locatifs à destination des seniors :

- 6 ou 7 logements dont 3 T3
- Places de stationnement privatives devant chaque entrée de logements côté nord
- Cheminement piéton reliant l'assise foncière de l'opération au parking de la salle communale.

Le conseil municipal, par 21 voix pour, 1 voix contre et 1 abstention, valide les propositions ci-dessus.

AMENAGEMENT MAIRIE

Le conseil municipal, après avoir pris connaissance des devis reçus en vue de l'installation de stores dans la salle du conseil municipal et la salle de convivialité, après en en avoir délibéré, à l'unanimité, décide de retenir la société PSP pour un montant TTC de 3 446,40 € et autorise le Maire à signer le bon de commande.

RENOVATION INTERIEURE DE LA MAIRIE

Le conseil municipal, après avoir entendu monsieur le Maire et pris connaissance des devis reçus au titre de la rénovation des murs et sols de la mairie et en avoir délibéré, à l'unanimité décide de retenir l'entreprise DTG pour un montant TTC de 32 006,10 € se décomposant comme suit :

- Salle du conseil municipal 11 531,63 € TTC
- Bureaux 20 474,47 € TTC

ACQUISITION MATERIELS

Le conseil municipal, après avoir pris connaissance des devis reçus en vue de l'acquisition de divers matériels, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide de procéder aux acquisitions suivantes auprès de la société JAMOTTE :

- Découpeuse thermique 1 269,33 € TTC
- Taille haie sur perche 825,62 € TTC
- Sécateur électrique 860,00 € TTC

REPLACEMENT MOTEUR CLOCHE EGLISE DE SAINT-AMAND

Le conseil municipal, après avoir pris connaissance du devis établi par l'entreprise BIARD-ROY et en avoir délibéré, 22 voix pour, 0 voix contre et 1 abstention, décide de procéder au remplacement du moteur de tintement de la petite cloche pour un montant de 1 399,20 € TTC.

Fait à Saint-Amand-Villages, le 29 juin 2022.